



SAINT-CALIXTE

*Grandir  
à  
Cœur  
Collines*

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N°787-2026

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 23 mars 2026, le règlement numéro 787-2026, ayant pour objet l'entretien et l'occupation des bâtiments.

Ce règlement est entré en vigueur le 29 avril 2026, en vertu du certificat de conformité # CC-SCA/2026-001 émis par Mme Annie-Claude Moreau, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au [www.saint-calixte.ca](http://www.saint-calixte.ca).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 8<sup>e</sup> JOUR DE JUIN 2026

LIETTE MARTEL  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM